

[sympathisants-46] Libertés publiques à Figeac

[ATTAC Lot se fait le relai du communiqué de LibertespublicuesFigeac}

Bonjour, Je vous contacte via cette adresse dédiée pour vous informer d'une situation qui concerne directement l'exercice des libertés publiques à Figeac. Comme annoncé dans la presse locale, **UN PROJET DE « SANCTUARISATION » DU MARCHÉ DU SAMEDI EST ENVISAGÉ, AVEC L'IDÉE D'INTERDIRE LES MANIFESTATIONS, LES RASSEMBLEMENTS REVENDICATIFS ET MÊME LA DISTRIBUTION DE TRACTS DANS TOUT LE PÉRIMÈTRE DU MARCHÉ.** Une telle mesure constituerait une restriction générale de l'expression citoyenne dans un espace public qui doit rester ouvert aux associations, syndicats, collectifs, organisations politiques? mais aussi aux habitantes et habitants qui souhaitent s'exprimer. Pour répondre collectivement, nous avons rédigé un courrier inter associatif rappelant le cadre juridique applicable, les limites légales des interdictions générales et les principes de proportionnalité imposés par la jurisprudence. Les premiers signataires y figurent déjà.

Vous pouvez consulter ce courrier en lecture libre ici (avec les premiers signataires) :

<https://drive.proton.me/urls/60SMQG7JEC#ne3dNVDvBkYZ>

L'article de La Dépêche qui a déclenché cette démarche est disponible ici :

<https://drive.proton.me/urls/A9QNEE60ZW#cHc509M6Y87D>

Si vous souhaitez être signataire ? à titre organisation, individuel, ou si vous souhaitez simplement laisser une note ? voici le lien du pad collaboratif :

<https://semestriel.framapad.org/p/courrier-interassociatif-am7p?lang=fr> Le document est ouvert : les organisations peuvent signer

dans la section « Signataires - Organisations », les citoyennes et citoyens peuvent également s'associer à la démarche dans la section « Signataires - Individuels ». Aucune inscription n'est nécessaire : il suffit d'ajouter votre nom ou celui de votre organisation dans la partie prévue.

En cas d'interdiction générale ou disproportionnée, les organisations signataires prévoient un recours devant le tribunal administratif, puis le Conseil d'État si nécessaire.

Merci pour votre attention, votre relais et votre mobilisation.
LibertespubliquesFigeac -- Vigilance OGM 46 : association loi 1901, reconnue d'intérêt général Maison Paysanne, Place de la Halle 46320 Assier vo46@riseup.net / blog : <https://vo46.wordpress.com/>